Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement 2011/0283(COD)	Procédure terminée
Fonds structurels et Fonds de cohésion: dispositions relatives à des instruments de partage des risques en faveur des États membres touchés ou menacés par de graves difficultés quant à leur stabilité financière Modification Règlement (EC) No 1083/2006) 2004/0163(AVC) Sujet 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC) 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget	